

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.**REUNION PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.**

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

Mme LA PRESIDENTE.- Prenez place s'il vous plaît. Je déclare la réunion ouverte.

Avant de demander aux chefs de groupe s'ils ont des excuses à présenter aujourd'hui, je tiens à dire que M. le Président du Collège va arriver avec quelque retard ; il est sur la route, il nous rejoint. Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- Mme SEPULVEDA arrivera avec un peu de retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Mme Valérie JADOT sera absente.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- Nous sommes tous là !

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Quelques arrivées tardives, Madame la Présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION.

I.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Premier point de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2008.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2008).

Je vous remercie Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra, comme d'habitude, en fin de séance.

II.- Communication de Mme la Présidente

Mme LA PRESIDENTE.- Vous avez trouvé sur vos bancs l'ordre du jour actualisé.

Je porte à votre connaissance qu'une réunion extraordinaire du Bureau se tiendra le lundi 17 novembre. Cette réunion extraordinaire, qui suivra la réunion ordinaire habituelle du Bureau, est prévue à 18 heures et porte à son ordre du jour, les actions provinciales en matière d'Agenda 21 et ce, dans le cadre de la poursuite de la discussion relative à la création et à la mise en œuvre d'un Agenda 21 dans les établissements d'enseignement organisé par la Province.

Chaque conseiller a la possibilité de participer à cette séance extraordinaire ainsi qu'au débat qui suivra.

Pour des raisons pratiques d'organisation, la participation des conseillers, non membres du Bureau, nécessitera le renvoi d'un bulletin de participation qui vous sera, bien entendu, envoyé.

III.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 08-09/025 : Proposition de motion d'un membre du Conseil provincial relative à la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 12 : document 08-

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

09/025. Ce document a été soumis à l'examen de la réunion conjointe des huitième et neuvième commissions qui se sont tenues hier après la séance du Conseil. J'invite le rapporteur, M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame, Messieurs les Députés, Madame la Présidente, chers Collègues, voici donc le rapport de la réunion de la huitième et de la neuvième commissions conjointes de ce jeudi.

Le membre du Conseil, auteur de la proposition de motion, expose le projet. Il souligne que ce n'est pas la première motion ; en 2000 déjà, une motion avait été signée concernant principalement les expropriations.

A présent, le Gouvernement wallon a inclus ce point dans sa déclaration de politique générale et la conférence des bourgmestres s'est exprimée dans le sens du soutien au projet. Tout semble donc aller dans le sens d'une volonté d'aboutir rapidement à tous les échelons de pouvoir, de l'Europe jusqu'aux communes en passant par la Région.

Un commissaire demande qu'au même titre que le second point prévu initialement, nous décidions du report de ce point. CHB étant tout aussi complexe que la problématique du point concernant le tennis club.

Les représentants du groupe CDH-CSP refuse le report motivant leur décision par le fait que le débat est abouti depuis plus de 20 ans.

Un commissaire fait remarquer que ce point a déjà fait vivre des moments surprenants de dépôt de motion aussi vite retiré. Cela ne date pas de très longtemps (environ deux à trois mois).

Un autre commissaire de répondre que cela fut suite à la sortie d'un commissaire européen qui avait émis certains doutes sur la pertinence du projet.

Un commissaire souligne que le projet reçoit l'unanimité des communes concernées. Certains contacts seraient de nature à nous prouver que ce n'est pas l'exact reflet de la réalité.

Un commissaire répond que des réunions de concertation entre les échevins de l'urbanisme des diverses communes ont été organisées et que les décisions sont prises.

M. le Député rapporteur souligne que 24 communes ont assisté et que des réunions ont eu lieu en septembre et en juin. La position face au projet était positive. Deux études de mobilité ont été

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

menées, une sans la liaison et une avec. En septembre, la décision a été d'aller dans le sens du soutien au projet de liaison. Cette décision sera prise à l'unanimité, d'où la surprise en juin lors du retrait de cette partie de la motion proposée.

La décision de liaison date de 1970. L'inquiétude des riverains était bien légitime. Aujourd'hui, nous constatons une unanimité dans le soutien au projet au niveau du PS, CDH et MR. Le projet a donc le soutien des 24 communes représentées à la conférence des bourgmestres.

Un commissaire constate que l'Europe reste en attente. Deux positions sont donc possibles. L'une est de forcer les choses, l'autre est d'attendre qu'ils bougent. Le débat d'opportunité n'a plus lieu d'être. Demande-t-on à nos ministres d'aller plus avant ?

Mme la Présidente nous fait lecture d'un document reçu d'un membre du Conseil ne faisant pas partie de notre commission.

M. le Député souligne le côté sécuritaire de la note mais reconnaît que les effets de la liaison sur la circulation sur les quais de la Dérivation seront très positifs. Plusieurs études ont été faites en amont, y compris une étude d'incidence.

Je souhaite ici ouvrir, à la fin de cet exposé, une petite parenthèse : ce rapport est une note de synthèse tentant d'être le reflet de nos débats et ne se veut nullement reprendre les propos de chacun de manière exhaustive. Je ne suis ni secrétaire avec des compétences de sténo, ni « valet de pied ». M. le Député semble l'oublier mais il peut, s'il le souhaite, venir compléter ce qui lui semble mériter quelques compléments d'information qu'il jugerait nécessaire mais je ne suis plus disposé à accepter ses remarques et ni à supporter les sous-entendus. Monsieur le Député, il ne m'est pas agréable de travailler avec vous.

Sans autre question, la commission s'est prononcée par 17 voix pour, 3 contre et 0 abstention.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur cette motion.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur GERARD. Par rapport à la proposition que j'ai déposée pendant la commission, je dirai que la commission s'est prononcée sur le fait que c'est une question de sécurité et de police et que la police appartient à la Ville et non pas à la Province. C'est donc à ce niveau-là qu'il faut intervenir pour la sécurité.

J'ouvre maintenant la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce point ? M. JADOT. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

M. JADOT (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, vous me permettrez de venir expliquer le vote écologiste dans ce dossier CHB que vous savez emblématique pour mon parti.

Cette semaine, depuis les bancs écologistes, nous avons entendu, avec un intérêt sociologique certain, les joutes verbales que se sont échangées, si j'ai bien suivi, certains néo-marxistes du PS et certains ultra libéraux thatchériens du MR ; ceux-là même qui gouvernent la Province main dans la main, dans la joie, la bonne humeur et la sérénité.

M. PIRE, Député provincial.- Depuis 20 ans !

M. JADOT.- Dans le dossier CHB, la ligne de rupture idéologique est évidemment tout autre.

Cette ligne de rupture, c'est celle qui, selon moi, sépare d'une part une vision traditionnelle, voire passéiste, de la gestion environnementale et de la mobilité et, d'autre part, une vision qui en appelle à la rupture dans ces deux domaines.

Vous le savez, ECOLO ne soutiendra pas la proposition de résolution déposée par le CDH. Vous aurez, j'espère, l'élégance de me laisser développer les raisons de ce positionnement.

M. PIRE, Député provincial.- C'est une négative de l'existence des commissions !

M. JADOT.- Certes. Il n'y a pas eu moyen d'avoir un débat de fond en commission, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial.- En effet, ce n'est pas d'intérêt provincial !

Mme LA PRESIDENTE.- Laissez parler, s'il vous plaît.

M. JADOT.- Le débat d'opportunité n'avait pas lieu d'être ; c'est ce qui m'a été répondu.

Alors, tout d'abord, élément préliminaire déjà évoqué en commission : nous avons pris nos renseignements et nous confirmons qu'il est faux d'affirmer comme le fait le texte de la motion que « les conseils communaux des communes concernées se sont tous prononcés en faveur de la réalisation de cette liaison ».

J'ai ainsi reçu la confirmation de la majorité PS-ECOLO à Fléron et je dispose des documents qui prouvent que le conseil communal de Fléron s'est prononcé pour un moratoire et qu'il réserve sa position dans l'attente du résultat des dernières études.

Si le collègue fléronnais a effectivement participé aux débats

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

avec les collègues et bourgmestres des autres communes, il l'a fait de manière préventive car il est effectivement important pour eux et se préparer à l'éventuelle matérialisation du projet. Faire cela, dans le chef des socialistes et des écologistes fléronnais, ce n'est pas revenir sur une position, ce n'est pas « soutenir » un projet, c'est simplement s'y préparer si la Région wallonne devait prendre une décision qui pourrait s'avérer malheureuse.

Le texte de la motion ne correspond pas à cet égard à la réalité des faits. Donc acte. Cela méritait d'être précisé.

Venons-en maintenant au fond.

« ECOLO n'est plus là, avanti la musica ! ».

C'est en ces termes que s'exprimait Michel DAERDEN sur ce dossier en 2004, juste après les élections régionales. On allait voir ce que l'on allait voir, les pelleteuses étaient quasi prêtes à se mettre au travail et pour se donner toutes les chances de succès et d'efficacité, le gouvernement wallon confiait le dossier à deux ministres CDH.

En octobre 2008, je peux vous dire, non sans une certaine pointe d'ironie, qu'ECOLO n'aurait pas fait mieux que l'actuel gouvernement dans la gestion de ce dossier, qui n'a pas avancé d'un iota !

Soyons clairs, si nous nous réjouissons de ce statu quo, ce n'est pas pour le plaisir de « bloquer » un projet de la majorité. Mais bien parce que nous croyons fondamentalement que ce type de projet appartient au passé. Il a d'ailleurs été pensé, ce n'est pas un hasard, il y a plus de trente ans !

Comme Dominique DRION, nous pensons, pour reprendre un passage de son discours d'hier, que « dans une chaîne, tout maillon intermédiaire a sa raison d'être, mais il peut parfois être superflu ».

M. DRION.- Attention aux droits d'auteur !

M. JADOT.- Je vous ai cité. Nous pensons qu'il est temps aujourd'hui de dépasser le « tout à la voiture ». Dans la crise environnementale et climatique comme dans la crise financière, nous pensons que ce n'est pas en appliquant de vieilles recettes, en faisant « encore plus de la même chose » que nous allons solutionner une problématique globale.

Alors me direz-vous, il y a l'argument d'autorité contenu dans le texte de la résolution : « le gain économique et environnemental ne sera pas négligeable ».

Passons sur la rigueur scientifique de la formulation « pas

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

négligeable ».

Mais si effectivement il est clair dans vos esprits que le gain ne sera « pas négligeable », j'ai quand même envie de demander à l'auteur de la proposition de me donner les références scientifiques, les noms des experts qui confirment ses dires. Et comme je vous demande vos sources, je vais vous donner les miennes : Pierre Ozer, géographe à l'ULG, Jacques Teller, expert en urbanisme à l'ULG et pour en citer un troisième, je prendrai peut-être celui que vous connaissez le moins car il n'est pas Liégeois : Jean-Pascal Van Ypersele, professeur de climatologie à l'UCL, membre du bureau du GIEC et qui a accessoirement reçu la Prix Nobel avec Al Gore.

Autant de scientifiques qui seront heureux d'entendre les conclusions des travaux CHD en la matière et de les confronter à leurs propres théories.

Ces trois scientifiques ont en effet signé, il n'y a pas si longtemps, une carte blanche pour manifester leur opposition au projet CHB. Le titre de cette carte blanche se suffit à lui-même : « Liaison autoroutière CHB : la Wallonie s'empêtre dans des choix dépassés ».

Cet article contient nombre d'arguments dont je vais, Monsieur PIRE, vous épargner l'énumération. Merci Monsieur PIRE. Je vais vous épargner l'énumération des arguments cités par les scientifiques.

M. PIRE, Député provincial.- C'est dommage.

M. JADOT.- J'en citerai quand même quelques passages.

M. PIRE.- Député provincial.- Vous n'avez pas dit un mot en commission !

M. JADOT.- Je n'ai pas dit un mot en commission ?

Mme LA PRESIDENTE.- Laissez parler. Continuez Monsieur JADOT.

M. JADOT.- J'ai cité trois experts. Passons à une autre source d'information : l'étude d'incidence réalisée en vue de l'octroi du permis, dont j'imagine que vous avez toutes et tous pris connaissance.

Trois passages très brefs.

1. 7 grands sites de grand et de très grand intérêt biologique seront partiellement ou totalement détruits ; page 278 de l'étude d'incidence.

2. Si CHB se fait, il faudra craindre une accentuation de la péri-urbanisation ; page 898 de l'étude d'incidence.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

3. CHB ne va pas entraîner d'amélioration de la mobilité au niveau de la liaison sous Cointe et de la traversée de la Ville de Liège. CHB ne résoudra pas non plus le problème de l'accès à l'Est de la région liégeoise. Il semble plus juste de parler de statu quo : sans mesures dissuasives, le trafic de transit perdurera ».

Dernier argument que je ne peux pas passer sous silence : le prix de ces quelques 14 kilomètres de tarmac : 400 millions d'euros, soit à peu près le tiers du montant alloué au Plan Marshall ! Celui-là même sensé relancer l'ensemble de l'économie wallonne et dont on sait qu'il aura bien besoin de quelque bois de rallonge.

Un dernier mot sur le « facteur H ».

Graham Greene parlait dans un roman du « Putain de facteur humain ». Pour rester courtois, j'évoquerai quand à moi le « surprenant facteur humaniste ».

La proposition de ce jour émane donc du CDH, ce même parti qui avait déposé une proposition de résolution en avril dernier sur le thème des « grands enjeux de mobilité ».

Ce texte évoquait CHB avant d'être amendé par le CHD lui-même pour se limiter à parler du transport en commun structurant.

Aujourd'hui en octobre, le CDH, jamais à court d'idées nouvelles, remet le couvert et vous demande de mettre une pression maximale sur les ministres CDH au gouvernement wallon, en charge du dossier. C'est original, cela ne manque pas d'intérêt.

Le CDH est donc bien décidé. Et ce n'est pas Jean-Pierre GRAFE qui me démentira, lui qui le 26 avril dernier déclarait dans la presse, le 26 avril, c'est quand ils ont fait leur amendement : « Nous avons promis à Elio Di Rupo de respecter l'accord de 2004 sur Mons 2015 en lui demandant de respecter l'accord sur la réalisation autoroutière CHB ».

Marchandage certes peu glorieux mais, en politique, la fin ne justifie-t-elle pas les moyens ? Pour certains peut-être.

Voilà, procédons au vote sur cette proposition. Un vote qui je l'espère et je le crois, n'aura aucune prise sur le positionnement de l'Europe dans ce dossier. Europe dont on attend toujours les dernières conclusions tant sur les aspects SOFICO que sur l'étude environnementale.

En tout état de cause, je reconnais que les partisans de CHB ont effectivement tout intérêt à se presser dans ce dossier car allez savoir si d'ici quelques mois, ces satanés écologistes n'auront pas à nouveau voix au chapitre wallon.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

Et ce, Monsieur PIRE, de manière on ne peut plus démocratique.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur JADOT. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? M. DEFAYS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, chers Collègues, si ce débat est inutile et si les conclusions de ce débat et le vote éventuel ne méritent aucun intérêt, je ne vois pas pourquoi vous passez autant de temps à essayer de nous convaincre qu'il ne faut pas voter cette motion. Mais enfin soit, au prix où est l'énergie, vous pourriez faire cette économie.

Second point. Vous êtes dans un débat qui est dépassé. C'est fini, je vous l'ai dit hier en commission. Le débat sur l'opportunité de CHB est terminé. Les 24 bourgmestres, en ce compris la députée-bourgmestre de Fléron, ont marqué leur accord. Je suis d'ailleurs étonné que vous vous intéressiez exclusivement à la commune de Fléron. Est-ce que je dois sous-entendre que les 23 autres sont favorables et que vous n'avez pas d'échos de leur part.

Par contre, sur la commune de Fléron, j'espère que nous avons les mêmes documents ! Moi, j'ai ici sous les yeux trois documents : un accord de partenariat liant la future majorité communale 2006-2012 à Fléron qui me dit qu'un moratoire est fondé concernant CHB ; un autre document qui est la délibération du Conseil communal du 16 octobre qui me dit que le permis est accordé, vote du Conseil communal.

M. PIRE, Député permanent.- 16 octobre étant une grande date !

M. DEFAYS.- C'est une date historique chaque année, absolument, tout à fait !

Mme LA PRESIDENTE.- Bon anniversaire.

M. DEFAYS.- En fait, je l'avais noté et j'ai oublié de le dire. Vous voyez le Député peut servir quand même de temps en temps à quelque chose, au moins pour nous rappeler cette date-là.

Enfin, troisième document, plus étonnant quand on regarde la chronologie des événements parce que c'est une délibération du Collège communal qui vient après le Conseil communal et qui décide de ne pas remettre un avis favorable mais par contre, 8 jours avant, le Collège communal avait proposé au Conseil communal d'accorder le

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

permis ; ce que le Conseil communal a fait d'ailleurs.

Donc, ne perdons plus de temps ; souhaitons-nous être encore une fois déterminants à côté, je l'ai dit hier en commission, de l'Europe, des bourgmestres, de la Province. Qu'on aille vite et qu'on le fasse et ça ne me gêne absolument pas publiquement de souhaiter de la part des Ministres CDH qu'ils doivent aller plus vite que ce qu'ils n'ont fait jusqu'à présent, et des Ministres aussi de notre partenaire à la Région Wallonne.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe CDH-CSP).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DEFAYS. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Oui, Madame ROY.

Mme ROY (de son banc).- Je voudrais simplement dire de mon banc, Madame la Présidente, que je n'admets pas qu'on dise qu'hier, on n'a pas donné la parole ; je l'ai regardé en demandant s'il y avait encore des questions et il a dit non.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Bien sûr. Merci Madame ROY. Je donne la parole à M. le Député PIRE. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, chers Collègues, Madame la Greffière, merci à la Présidente de la commission qui, en effet, clarifie un peu une situation qui n'a pas manqué de susciter - je l'ai lu sur les visages des membres de ladite commission - quelques étonnements après les déclarations de notre collègue M. GERARD. Alors, si je devais décerner des points, des bons, des moins bons et des mauvais, je donnerai un moins point à M. GERARD parce que je n'ai pas compris son NB dans son rapport qui se devait d'être objectif ! Mais il a précisé que c'était en dehors du rapport.

Je pense que tout cela s'est passé effectivement dans le calme et la sérénité vu l'heure avancée mais on n'a empêché personne de s'exprimer. Par contre, M. JADOT vient ici, s'exprime et lit tout un texte ; il l'a sûrement rédigé la nuit ! En tout cas, hier, on n'a pas empêché le débat, bien au contraire même si j'avais invité certains de nos collègues à venir à une des conférences que j'organisais, c'était cérébral, donc après les quelques bêtises que j'avais entendues à cette tribune, peut-être que ça aurait fait du bien !

Cela étant, sur ce qui nous est proposé aujourd'hui, moi, je n'ai rien à ajouter sauf que, comme je l'ai dit en commission hier à nos amis du CDH et à Alain : pourquoi venez-vous si tard ? Car il

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

est vrai qu'au mois d'avril, nos amis et collègues étaient venus avec une motion au niveau de la mobilité (personne n'a le monopole de la mobilité !) en deux points :

- 1) souhaitant un transport en commun qui soit structurant sur l'ensemble de l'agglomération liégeoise, mais j'ai tendance à dire sur l'ensemble de la Province et qu'on prenne en compte tant Huy-Waremme que Verviers car la mobilité ne connaît évidemment pas les frontières d'arrondissement ;
- 2) l'autre point était en effet une motion en faveur de Cerexhe-Heuseux-Beaufays.

Alors de manière un peu étonnante, il est vrai, nos collègues ont retiré ce point-là. Moi, j'ai entendu qu'au Gouvernement wallon, il était question que c'était l'un ou pas l'autre, ou que les 400 millions de CHB devaient être consacrés au transport urbain,... Tout cela semble être aplani.

Donc, aujourd'hui, c'est vrai que nous avons une motion qui confirme ce que les forces démocratiques, notamment des 24 communes de l'agglomération liégeoise, ont exprimé comme position. Donc, ce n'est pas un dossier envoyé à la légère : vivement les ECOLOS partis. Ce n'est pas du tout cela. C'est un dossier effectivement à propos duquel le débat a eu lieu, tant au niveau des études d'incidence que des enquêtes publiques pour l'inscription au plan de secteur. Les gens ont eu l'occasion d'exprimer leur position.

Alors, Monsieur JADOT, c'est vrai que je vous écoutais tout à l'heure et je me disais : tiens, il y a un peu des accents nouveaux dans le groupe ECOLO ; enfin quelqu'un qui est un peu politique. C'est bien, je trouve cela très positif ; c'est un bon point pour vous. Mais maintenant le bon point étant accordé, pas trop vite, en effet, votre intervention d'aujourd'hui m'étonne un peu.

On me dit que Bernard WESPHAEEL était dans les couloirs ; c'est bien, on retrouve peut-être un peu une étude des dossiers qu'on avait un peu oubliée venant de votre groupe !

Cela étant, ne confondons pas. Il y a quelques années d'ici, on aurait dit aux auteurs de la motion : ce n'est pas d'intérêt provincial. C'est une expression tout à fait horrible parce que le provincialiste convaincu que je suis, pense que les élus qui sont ici dans cette salle, doivent quand même pouvoir s'exprimer sur tous les dossiers et le dossier dont on parle aujourd'hui, est évidemment un dossier d'importance qui interpelle tous les élus, d'autant plus que certains d'entre nous ont aussi un mandat communal.

Mais cela étant, c'est vrai que le provincialiste convaincu que je suis n'aime pas beaucoup ce genre de choses parce que ça fait un peu « la Province chipote », qui s'intéresse à tout et qui déciderait de choses pour lesquelles elle n'a aucune compétence. C'est vrai qu'en son temps, elle avait une compétence en matière

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

d'urbanisme mais à la suite d'un dépôt d'un décret d'un ministre CDH, elle ne l'a plus. C'est d'ailleurs assez singulier que la proposition vienne du groupe qui par ailleurs a été un acteur important quant au retrait des attributions urbanistiques au niveau des provinces.

On ne va pas se quereller ici. Je pense qu'en effet, il s'agit d'un projet d'importance, qui a fait l'objet d'études d'incidence. Et là, Monsieur JADOT, vous êtes très fort parce que vous avez cité l'un ou l'autre passage. C'est vrai que les gens qui sont à l'origine de ces études-là prennent tout en compte. Vous, vous faites en effet état des atteintes inévitables à l'environnement et à la qualité de la vie ; arguments qui sont évidemment rencontrés et qui ont été pris en compte par les bureaux d'études. Donc, ces études d'incidence et toutes les adaptations qui y sont apportées sont extrêmement importantes.

Je n'aime pas cette façon d'occulter une partie de la vérité, ce serait dommage. Là, prenez l'ensemble des résultats de l'étude d'incidence. Ce qui veut dire que chacun a eu l'occasion de s'exprimer et votre intervention le montre à suffisance.

Mais je voudrais simplement insister sur une chose : c'est que notre Député-Président André GILLES et moi-même avons été invités à la conférence des bourgmestres, notamment celle de juin dernier. Bonne habitude prise par la conférence des bourgmestres d'ailleurs et j'ouvre une parenthèse pour parler de la Province ; certains se posant des questions quant à la pertinence de l'échelon provincial, surtout par rapport à une communauté de communes ou des choses pareilles.

A Liège, ce n'est pas comme dans d'autres provinces, les deux sont compatibles. La preuve d'ailleurs, c'est que les responsables provinciaux sont invités à la conférence des bourgmestres. Nous avons donc pu, ce n'est pas qu'on ait un rôle majeur à jouer là-bas, nous avons pu en effet entendre, voir, les bourgmestres des 24 communes de l'agglomération, accompagnés de leurs échevins de l'urbanisme - certains un peu ennuyés c'est vrai - se positionner très clairement par rapport à cette liaison et prendre une autre attitude, sur proposition d'ailleurs de Daniel BACQUELAINE, notre ancien collègue qui est vice-président, en disant aux bureaux d'études qui sont là et qui étudient le plus objectivement possible, que toutes les études en terme de mobilité qui doivent être conduites à l'avenir, doivent l'être dans l'hypothèse où on a bien décidé la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays évidemment, sinon en toute objectivité, en terme de mobilité, c'est l'une ou l'autre hypothèse mais pas les deux.

Cela a été clairement établi et comme Alain DEFAYS vient de le dire, les 24 bourgmestres - votre échevine de Fléron était peut être un peu ennuyée mais enfin, elle regardait la pointe de ses

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

chaussures à ce moment-là - les 24 bourgmestres qui représentent les communes concernées avaient marqué leur accord et pour moi c'est bien mais ça doit aller au-delà parce que c'est évidemment une liaison qui est même non seulement d'intérêt provincial mais d'intérêt européen. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle l'ABEI a repris cette liaison au niveau de son financement.

Dès lors, je voudrais simplement dire ici, répétant mon étonnement au niveau du CHD : pourquoi venez-vous si tard ? Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Deuxième chose : je leur ai dit, on veut bien vous aider si vous avez perdu l'adresse du Ministre ANTOINE, nous on l'a toujours. Donc, si le Conseil provincial doit entreprendre une démarche auprès du Ministre ANTOINE, il n'y a aucun problème. On est vraiment à leur disposition mais que dans la lettre, ceci n'est pas un amendement, on ne va pas chicaner là-dessus mais que c'est donc une confirmation, c'est dans le corps de la motion, une confirmation de la position prise par les forces vives de l'arrondissement de Liège. En restera là, on ne va pas commencer à pinailler car je ne voudrais pas, par ailleurs, retarder davantage l'intervention de notre excellent collègue et néanmoins mon ami Christophe LACROIX.

J'ai dit. Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Oui, Monsieur JADOT. Vous avez la parole.

M. JADOT (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Juste par simple souci de clarification et pour ne pas polémiquer.

Moi, je n'ai jamais attaqué la Présidente de la commission qui a effectivement donné la parole à chaque fois qu'on le demandait. En début de commission, j'ai demandé si le report du point était envisageable, comme cela avait été proposé pour d'autres points parce que, effectivement, à ce moment-là, on pouvait aller en profondeur avec les aspects environnementaux, avec les aspects... ce n'était pas possible. Il était 19h30, nous n'en avons pas remis une couche. Je souhaitais venir expliquer la position de mon groupe, je n'ai pas à m'en excuser, Monsieur PIRE, désolé.

Mme LA PRESIDENTE.- Plus personne ne souhaitant intervenir, nous allons pouvoir passer au vote sur les conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CHD-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/001 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2007

Document 08-09/002 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2009

Document 08-09/003 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2009

Document 08-09/004 : 1^{ère} série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2009

Réponse du Collège provincial

Mme LA PRESIDENTE.- Points 11, 12, 13 et 14 de l'ordre du jour. Nous allons donner la parole à M. le Député LACROIX, pour la réponse du Collège sur la problématique budgétaire. Je pense qu'il a peaufiné sa réponse ; la séance a été longue hier. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, cela ne diminue pas mon enthousiasme.

Mme LA PRESIDENTE.- Je n'en doute pas.

M. LACROIX, Député provincial.- Le vote du budget est l'acte politique essentiel de la vie d'un pouvoir local.

Le nombre, la qualité des interventions qui se sont succédées à cette tribune pendant trois après midi en attestent à suffisance.

Je me réjouis du dynamisme de la Haute assemblée provinciale.

Quoi de plus rassurant en effet, à l'heure où le thème de la proximité occupe tous les débats, que de voir des Liégeois et Liégeoises, au sens provincial du terme, se positionner avec pertinence et avec conviction à propos de l'avenir de notre Province ?

Là où la charge de l'élu fédéral ou régional l'éloigne

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

parfois du quotidien des gens, l'élu provincial, parce que, souvent encore, il ne fait pas de la politique son unique métier, vit et travaille chaque jour parmi les bénéficiaires du service public provincial.

Notre assemblée y trouve, au delà du processus électoral qui mène à sa composition, une légitimité que seul le pouvoir communal peut égaler.

Je le sais, vous l'observez à chacun de nos rendez-vous.

Je ne puis que vous inciter à le revendiquer chaque fois que certains, ailleurs, dans certains cercles pseudo-intellectuels, s'interrogent sur notre pertinence.

Si le budget est un outil extrêmement précieux de la gestion d'un pouvoir public, s'il est le prisme au travers duquel se devine l'avenir plus ou moins immédiat de l'institution, il ne peut néanmoins, pour le mandataire politique, membre d'un organe exécutif, constituer une fin en soi.

En tant que pouvoir public, certes sans nous départir d'une gestion rigoureuse, nous devons refuser de voir nos actions polarisées vers un seul but !

Ce seul but perverti qui serait une obligation de résultat purement financière !

Ce seul but déshumanisé qui serait atteint chaque fois que le budget annuel présente un boni en monnaie sonnante et trébuchante.

Mais quoi, mes chers Collègues !

La qualité du travail d'un pouvoir public s'apprécie au gré de ses actions sur le terrain au profit du citoyen. Non en fonction de la seule qualité de son résultat financier en début ou en fin d'exercice.

Le Conseil provincial n'est pas une assemblée générale d'une société cotée en Bourse.

Le seul dividende dont il doit être ici question est celui qui concerne l'amélioration constante du service rendu aux Liégeoises et aux Liégeois, qu'ils habitent Werbomont, Waremme, Welkenraedt, Trooz ou Amel.

Qui plus est, la qualité de ce dividende humain n'est pas

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

ici, et c'est exceptionnel par les temps qui courent, subordonnée à la réduction corrélative du personnel ou à une délocalisation quelconque.

L'échelle sur laquelle doit se mesurer la plus value de l'action provinciale est d'abord celle du bien-être des citoyens et de ses agents et nulle autre !

Permettez-moi dès lors déjà de regretter que certains, dans cette assemblée, fassent fi de cette réalité humaine pour ne fonder leurs critiques et leur position que sur l'analyse purement et froidement financière d'un comptable, fut-il celui du Royaume de Belgique.

Mes collègues et moi-même sommes d'ailleurs fiers de vous annoncer que si notre boni est en baisse, nos actions, elles, sont en hausse !

Et c'est sans spéculation hasardeuse aucune que nous vous garantissons et que nous garantissons au personnel provincial qu'il en ira encore ainsi en 2009 et bien après.

Notre Collègue Maurice DEMOLIN a tenu mercredi à cette tribune des propos contestés certes mais il a rappelé avec finesse, il a rappelé avec conviction et il a rappelé avec humanisme un principe fondateur de notre rôle à tous : à l'heure où la politique retrouve sa primauté devant un monde financier noyé dans sa bulle de valeurs platoniciennes, il eut été regrettable que notre institution provinciale en vint, elle aussi, à démissionner de son rôle et de ses missions.

Les actions provinciales, que vous connaissez mieux que quiconque mais que nous devrions sans doute rappeler plus souvent encore, continueront à être menées et bien menées par la Province de Liège.

Sans elles en effet, et c'est particulièrement vrai en ce temps de récession économique annoncée, la solidarité s'étirole, l'activité économique plie l'échine et, au final, les plus démunis sombrent plus encore dans un dénuement indigne de nos sociétés que l'on dit modernes.

Si aujourd'hui, la Province n'est plus riche d'argent, elle demeure riche de solidarités.

En redistribuant les richesses, l'impôt est l'outil qui permet d'organiser ces solidarités.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

En proposant une réduction des centimes additionnels au précompte immobilier, M. DRION veut-il donc moins de solidarité entre les ménages et citoyens de notre Province ? Poser la question, c'est évidemment y répondre !

La solidarité, mes chers Collègues, est en effet au cœur des services organisés ou financés par notre Province en sorte que toute réduction ou suppression de leur action serait donc synonyme de plus grand repli sur soi, de détresse sociale et de détresse morale.

J'y reviendrai tout à l'heure au moment de vous démontrer que celui qui veut compenser une baisse de recettes par de simples gesticulations sur la trésorerie provinciale ne jette que poudre aux yeux avant, sans doute, de vouloir les fermer définitivement.

Avant de répondre aux déclarations et interrogations que les chefs de groupe m'ont adressées, je voudrais au préalable revenir sur le contexte socio-économique de l'année en cours. De même, je rappellerai certaines réalités financières qui restent, peut-être pour certains et ce malgré l'évidence, totalement inconnues.

2008 est une année que l'on peut caractériser de critique. Indubitablement, les almanachs de l'Histoire dépeindront ces mois comme économiquement et financièrement noirs. Notre pays et, a fortiori, notre Province, n'ont pu échapper au marasme caractérisant l'économie mondiale.

2009 sera-t-elle plus clémente ? Selon les analystes du Bureau Fédéral du Plan (BFP), une accalmie est prévue mais la vigilance reste de mise. Le prix moyen du pétrole passerait à 120 dollars le baril (contre 114 en 2008) et le taux de change de la monnaie unique européenne s'établirait à 1.44 dollar pour un euro (contre 1.51 en 2008). Autrement dit, les carburants et les produits dérivés du pétrole continueraient leur ascension.

Sur la base de ces prévisions, le taux d'inflation annuel devrait s'élever à 2,7 % en 2009 contre 1,82 % en 2007 et 4,7 % en 2008.

L'augmentation de "l'indice santé", qui sert entre autres au calcul de l'indexation des salaires, allocations sociales et loyers, serait de 4,2% en 2008 et 2,6% en 2009, contre 1,77% en 2007.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

L'indice pivot pour les allocations sociales et les salaires dans le secteur public a été dépassé en août 2008. Selon nos prévisions mensuelles de "l'indice santé", le prochain dépassement de cet indice pivot devrait se produire en juillet 2009.

En outre, la récente crise qui a secoué les marchés financiers et touché de plein fouet certains piliers de notre paysage bancaire tels que Fortis et Dexia a et aura un impact sur le budget des institutions belges et notamment sur celui de la Province de Liège.

En effet, la Province de Liège, en tant qu'actionnaire du Holding communal, est tributaire de la situation et des résultats de la banque. Aussi, afin de ne pas tomber de trop haut au moment de toucher nos dividendes, nous avons tenu compte du tassement actuel et tablé sur un taux de croissance du revenu du dividende raisonnablement bas de 9 %. Ce pourcentage, je le rappelle pour ceux qui font la sourde oreille, a été estimé juste avant la dégringolade des marchés financiers ! Qui pouvait prédire pareille débâcle au sein du Bel 20 ? Pas même les experts en courtage !

Parallèlement à cela, l'Institution provinciale est débitrice de quelque 73.594.000 € qui sont sujets à révisions de taux. Elle est donc, comme tout citoyen, esclave des fluctuations de ceux-ci.

Enfin, si les Provinces wallonnes participent pleinement au redéploiement de la Région wallonne en respectant les normes imposées par le Gouvernement régional au travers de son Plan Marshall, les démarches entreprises pour atteindre les objectifs socio-économiques ont une influence certaine sur les finances des Institutions provinciales. N'en déplaise au chef de groupe CDH qui continue à penser naïvement que des compensations sont systématiquement prévues.

De plus, de nouvelles missions sans compensations financières alourdissent les dépenses des provinces. L'intervention en faveur des communautés philosophiques non confessionnelles par exemple est passée de 517.000 € en 2004 pour atteindre 902.364 € en 2009 et ce sans possibilité réelle de contrôle.

Il en ira vraisemblablement de même pour le soutien au culte islamique, pour lequel la Province est, de par la loi, le financeur.

Il est impérieux de postuler l'application stricte du principe de la connexité : tout transfert de missions ou de compétences vers les provinces doit s'accompagner d'un transfert des

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

ressources financières nécessaires à leur exercice. Pour rappel, les compensations de la Région dans le cadre du Plan Marshall, soit 5.227.509 €, seront versées pour la dernière fois en 2009.

Contrairement au Fonds des communes, le Fonds des provinces n'a pas été revalorisé. Je me demande sérieusement, Monsieur DRION, où vous avez déniché l'information contraire.

La situation est même pire puisque ce Fonds souffre de l'amputation du montant du financement (+/- 150.000 €) des secrétariats des gouverneurs, haut-fonctionnaire des gouvernements fédéral et régional, et que les rémunérations du personnel en question sont encore à charge des provinces (230.000 €/an). Je tiens ici à préciser de vive voix que je ne critique nullement notre Gouverneur Michel FORET à ce propos, la loi est ainsi faite, il n'y peut absolument rien !

Nos amis du CDH reprennent à l'envi les analyses et conclusions du CIRIEC à leur compte. Les téléspectateurs du JT d'hier sur RTC n'y auront certainement vu que du feu. Nous pas !

Cessez donc de croire que vous avez le monopole de la clairvoyance !

Effectivement, les dépenses croissent à un rythme plus élevé que les recettes.

Certes, chaque province sera vraisemblablement dans le rouge d'ici la fin de la législature.

Les belles années sont sans doute bel et bien derrière nous...

Cela étant, il ne faut pas en déduire de manière abusive que cette évolution est spécifique aux provinces. La fragilité des finances communales est bien connue, tout comme celle d'autres instances supérieures qu'il est inutile de mentionner.

En sus des éléments que je viens d'annoncer, on peut effectivement jouer les Caliméros, Monsieur BECKERS, et affirmer sans détour que la Province de Liège est un bon élève mal récompensé.

En maintenant les centimes additionnels inchangés depuis 6 ans, l'Institution provinciale liégeoise fait office d'exemple par rapport à d'autres provinces wallonnes. Pour rappel, le Hainaut qui avait opté pour une augmentation de 300 centimes additionnels avant la fameuse paix fiscale, a vu ses recettes fiscales

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

bénéficiaire de quelque 27.000.000 € supplémentaires par an. En Brabant wallon, les centimes additionnels sont passés en 1995 de 486 à 1400 !

Avec une charge fiscale de 134 € par an et par habitant, permettez-moi tout de même de vous corriger Monsieur BECKERS. Nous ne sommes pas dans le ventre mou du classement intra-provincial. Au 3^e rang à 1 € du Hainaut, 17 € devant le Brabant wallon et 26 € devant le Luxembourg, nous nous situons plutôt dans le centre-haut du tableau.

Je vous rappelle également, Monsieur DRION, que la suppression en 2002 - anticipativement donc à la décision du Gouvernement wallon du 1er janvier 2006 - de la taxe sur la force motrice prive la Province de Liège de la compensation à 85% versée par la Région. Nous ne touchons pas un euro pour pallier le manque à gagner.

Le comble, mes chers Collègues, c'est que nous cofinançons cette compensation en faveur des autres provinces par une réduction de notre part au Fonds des provinces de 25,32% à 24,18% ; ce qui représente une perte de 1.6 millions d'€. Sans cela, nous étions en équilibre à l'exercice propre.

Continuons sur ces compensations ! Vous qui aimez l'Histoire, je peux aussi vous en raconter un petit bout.

La reprise par la Région de la taxe provinciale sur les captages d'eau, bénéficiant d'un excellent rapport en regard du nombre peu élevé d'enrôlements, a été compensée pendant 6 ans. La 7^{ème} année (en 2002), la compensation a été incorporée au Fonds des provinces, en même temps que l'intervention régionale visant la paix fiscale.

Curieusement, l'année suivante (2003), la participation de la Province au Fonds était conditionnée à des charges nouvelles : intervention en faveur des services régionaux d'incendie. Tiens donc, une matière fédérale, mais on ne s'en plaindra pas puisque c'est une aide aux communes...

Par un étrange hasard, le Gouvernement décidait de neutraliser la même année l'indexation du précompte immobilier sur l'outillage existant - perte sèche en 2007 : - 2,5 millions pour la province, - 4,34 millions pour les communes. Sans compensation !

Simple coïncidence, si le décret du 22 octobre 2003 portait diverses mesures d'allègement de la fiscalité : forfaitisation

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

pour enfants à charge, relèvement du seuil d'allivrement et autres. Avec compensation, c'est vrai, à hauteur de 4.470.000, pour une perte de 8.930.000 € !

Je ne peux le nier, la suppression de la taxe industrielle compensatoire est compensée : 19.161 € pour une perte de 1,07 millions €.

En plus de ces coups que l'on assène sur les provinces, la nôtre compte bien d'autres spécificités qui pèsent lourd dans la balance comme l'ont parfaitement énoncé MM. DODRIMONT et GEORGES à cette tribune hier. Je n'y reviendrai donc que très rapidement.

Le fait que notre Province est la seule bilingue en Wallonie implique un coût certain. Les 74.169 germanophones de notre province ont le droit de s'exprimer et d'être informés dans leur langue maternelle. Ce ne sont pas les Conseillers provinciaux germanophones qui me critiqueront sur ce point je pense !

En ce qui concerne les reprises de l'ISIL, du Musée de la Vie Wallonne et des Chiroux à la Ville de Liège, votre propos s'arrête soit au prix minime d'acquisition du bien, soit à l'extinction des charges d'emprunt consécutive à ces investissements. Laissez-moi vous dire, Monsieur DRION, que si celles-ci sont anciennes comme de juste, leurs charges financières n'en sont pas devenues plus légères. 6,58 millions pour le Musée ; 4,14 millions pour l'ISIL et 1,87 millions pour les Chiroux. Vous semblez ignorer les frais de fonctionnement et particulièrement les frais liés à la reprise du personnel de la Ville de Liège qui ont grevé et grevent encore le budget ordinaire. N'est-ce pas là la parfaite illustration de la solidarité provinciale envers un partenaire, envers un ami en difficulté ? Certains s'en souviennent, d'autres préfèrent aujourd'hui parader en donnant des leçons fiscales à notre Province. Ingrate attitude de ceux qui, dans votre parti, Monsieur DRION, devrait nous dire merci ! Pour les cadeaux déjà fait et ceux qui sont encore à venir.

L'Institution provinciale est le second employeur sur son territoire avec 3612 équivalents temps plein (hors enseignants). 70% du personnel provincial est nommé à titre définitif ! Il s'agit très probablement du taux le plus élevé en Wallonie. Cette avancée sociale a un coût, mais, aujourd'hui plus que jamais, dans un contexte économique mouvant, nous sommes fiers d'offrir à notre personnel une sécurité d'emploi.

Voici, Mesdames et Messieurs, la réalité financière dans laquelle nous baignons sans pour autant nous noyer. Nous avons

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

tout juste bu la tasse, comme l'indique le mali présenté à l'exercice propre. Cela étant, avant de nous lancer à l'eau et en prévision de la tempête qui menaçait, nous avons jeté sur les flots quelques bouées pour nous permettre de rester à la surface. Il s'agit bien évidemment de notre Plan Stratégique de Gouvernance budgétaire et financière lancé en juillet 2007 déjà !

Monsieur DRION, vous nous ressassiez inlassablement hier le fait que « gouverner, c'était prévoir ». Quoi que vous puissiez en penser, nous l'avons fait et nous en sommes fiers. Tout bon manager doit toujours prendre le pouls de son entreprise pour éviter la crise cardiaque. En bon sportif et argentier, j'avais, avec mes Collègues et les financiers de l'administration, décelé préventivement une certaine arythmie entre les flux entrants et les flux sortants. Nous avons alors placé nos avoirs sous monitoring constant et prescrit pas moins d'une cinquantaine de remèdes pour juguler cette défaillance dont l'origine, je le dis et je le répète, nous est en grande partie étrangère.

Voilà qui est redit !

Revenir sur les quatre précédentes sessions budgétaires symbolise à merveille le passéisme naturel de M. DRION. Sur terre deux choses sont simples : raconter le passé et prédire l'avenir. Y voir clair au jour le jour est une autre entreprise, Monsieur le Conseiller.

Cela étant, nous restons ambitieux Monsieur DRION, et ce pour le bien de nos concitoyens. L'éventail de nos projets pour l'année à venir en est la plus belle preuve.

M. SOBRY note que le Gouvernement wallon a promis de compenser les pertes en matière de précompte immobilier suite au plan Marshall et m'interroge sur le fait de savoir s'il n'y a pas une double inscription budgétaire, à savoir la prévision d'une allocation budgétaire visant les centimes additionnels au précompte immobilier sans tenir compte de ces compensations et des mêmes compensations accordées par la Région en la matière.

Je ne peux évidemment répondre pour les divers pouvoirs locaux mais en ce qui concerne les prévisions effectuées au budget de la Province de Liège, je vous répondrai : non, il n'y a pas de double prévision budgétaire.

En effet, le précompte immobilier est enrôlé par le service public fédéral des finances et non par la Province, de sorte que les droits constatés par la Province au cours d'un exercice

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

correspondent à des versements effectués par le Ministère.

Dès lors, nos prévisions budgétaires sont établies en tenant compte de paramètres connus : le délai d'enrôlement et le délai de perception fixés par le Ministère des Finances.

Qui plus est, cela offre l'avantage de faire l'économie de la mise en place d'une procédure de recouvrement coûteuse et surtout d'éviter les critiques acerbes de M. DRION en la matière.

Je vais maintenant répondre à la question posée mercredi par M. JADOT sur la taxation des systèmes d'épuration individuelle. Vous comprendrez cependant que je ne revienne pas sur les considérations techniques relativement complexes que j'ai par ailleurs déjà eu l'occasion de développer devant vous lors de mon intervention du 24 avril 2008.

Je vous dirai néanmoins, Monsieur le Conseiller, que votre question est légitime. À tel point que j'avais d'ailleurs moi-même également interpellé le Ministre Benoît LUTGEN en date du 18 juillet 2008 en sus du courrier déjà adressé par le Collège provincial en date du 29 mai 2008. A ce jour, nous restons sans réponse.

Force est de constater que le Ministre wallon en charge de l'Environnement n'entend manifestement pas aller dans le sens de la simplification administrative garantissant une cohérence à l'échelle wallonne. Soyez assuré que, faute d'une réponse officielle du Gouvernement wallon à brève échéance, je prendrai l'initiative de soumettre une proposition au Collège provincial visant à encourager les efforts consentis par le citoyen en matière de système d'épuration.

Mais, permettez-moi de déplorer l'inertie du Ministre LUTGEN qui, sans doute devrait méditer ces paroles de Bossuet : « L'art d'administrer est celui de rendre la vie plus facile et les gens plus heureux ! ».

« L'heure n'est plus aux simples déclarations d'intention, ni à des réflexions en termes de management. Il convient de passer aux actes concrets ».

En tenant de tels propos Monsieur DRION, vous dénigrez et vous méprisez tout simplement le travail de 6.500 agents. Nul besoin de vous préciser que je ne partage pas du tout votre analyse.

Que du contraire ! Je suis fier et mes collègues du Collège

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

provincial sont extrêmement fiers du chemin parcouru depuis le 5 juillet 2007, jour de l'adoption le Plan d'action visant à améliorer le fonctionnement de notre Institution.

Fier du travail de M. René GOREUX et Mme Christiane SEYLER, et de toute leur équipe, à qui je mène régulièrement la vie dure d'ailleurs. Le Plan Stratégique de Gouvernance budgétaire et financière n'est en effet pas qu'une simple déclaration d'intention mais est le fruit d'un véritable travail de fond, réfléchi, structuré et précis.

Fier du travail de Mme Carmela SCIACCA, responsable de la Cellule de Gestion des Ressources Humaines, et de ses 5 co-équipières, qui depuis déjà quasi 4 mois abattent un travail impressionnant et de qualité. Je cite : l'élaboration d'un organigramme fonctionnel ; l'établissement de descriptifs de fonction ; l'évaluation des cadres ; la planification des besoins ; la gestion de la diversité ; l'organisation d'une journée d'accueil pour les nouveaux agents le 18 novembre..

Je m'arrête là car je pourrais encore vous citer de nombreux autres exemples !

Enfin, je suis fier, et mes Collègues également, du travail de tous les agents provinciaux qui contribuent de près ou de loin à la mise en œuvre de ce plan, sous le haut patronage de Mme la Greffière et de M. le Receveur.

De simples déclarations d'intention disiez-vous? Allez donc interroger les agents concernés qui y ont consacré de nombreuses heures de travail et ce, en sus du travail quotidien !

Quant au recours à un auditeur externe, je ne vous ferai pas l'injure de répéter une nouvelle fois ce que j'ai déjà expliqué hier. Je ne pourrais être plus clair.

Monsieur le Conseiller, permettez-moi néanmoins d'insister sur le fait que la gestion des ressources humaines et le management constituent les principales clés d'une organisation efficace et dynamique. Négligez ce travail de longue haleine serait irresponsable de la part d'un membre du Conseil.

Si l'Union des Villes et Communes de Wallonie a organisé un colloque sur la gestion des ressources humaines ce 21 octobre 2008, j' imagine que ce n'était pas par simple souci de faire des déclarations d'intention.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

Enfin, c'est parce qu'on imagine simultanément tous les pas qu'on devra faire qu'on se décourage, alors qu'il s'agit de les aligner un par un. Il serait en effet irréalisable et voué à l'échec de vouloir tout faire en même temps. Ce n'est donc pas pour rien que le Plan d'action élaboré par le Collège provincial est un plan, au minimum, de législature !

Monsieur DRION, dans une déclaration que le groupe ECOLO, dont on saluera l'intervention constructive, mais je sais que le terreau est bien plus fertile chez ECOLO qu'au CDH, dans une déclaration que le groupe ECOLO a donc qualifiée de démagogique, vous proposez de réduire les centimes additionnels au précompte immobilier en 4 années de 1500 à 1200, soit une perte sèche pour notre Province d'un minimum de 36 millions €, puisque les centimes additionnels au précompte immobilier évoluent en recettes chaque année de manière positive.

J'eusse souhaité que vos propos soient rapportés et, mieux, mis en application par votre ami René COLLIN, Député provincial CDH des Finances et du Budget de la Province du Luxembourg, qui, dès son accession au pouvoir, a décidé d'augmenter de 346 les centimes additionnels au précompte immobilier.

La vérité a ses droits, Monsieur DRION, la Province de Luxembourg connaît le taux le plus élevé de Wallonie des centimes additionnels au précompte immobilier.

Mieux, dans la note de politique générale de la Province de Luxembourg, on peut y lire ces propos. Vous m'avez cité de nombreuses pages de la Cour des Comptes ; je vous renvoie à la page 3 de la note de politique générale de la Province de Luxembourg. Je cite.

« La seule source de revenus susceptible de remédier durablement au déficit structurel repose sur les centimes additionnels au précompte immobilier ». Fin de citation ! Fin de démonstration.

Vous proposez pour compenser la perte de revenus, une série de mesures, passez-moi l'expression, mais plus farfelues les unes que les autres.

1. 3 millions d'économie en supprimant les prêts « logement ». Raté mais c'est raté, Monsieur DRION. Les prêts consentis par la Province sont financés par emprunts, ce qui veut dire que si l'on ne prête rien, on n'économise rien d'autre que le fait d'embêter encore un peu plus quelques défavorisés.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

2. Vous mettez en cause l'efficacité du recouvrement fiscal et non fiscal : ce n'est pas justifié.

Les procédures sont strictes et ont été encore durcies au cours des deux dernières années ; je les ai d'ailleurs déjà rappelées antérieurement.

Pour preuve de l'efficacité du recouvrement, il suffit d'examiner les taux de recouvrement des créances fiscales et non fiscales au 31 décembre 2007. Je vais citer quelques chiffres.

Créances fiscales :

2007 : recouvrement à	84,04 %
2006 :	96,35 %
2005 :	96,75 %
2004 :	96,49 %
2003 :	98,53 %

Créances non fiscales :

2007 : recouvrement à	94,67 %
2006 :	99,45 %
2005 :	99,73 %
2004 :	99,47 %
2003 :	99,69 %

Il est évidemment tout à fait logique que les taux de recouvrement de l'année 2007 soient inférieurs, la situation étant arrêtée au 31/12/2007.

Hors année 2007, les taux de recouvrement des années 2003 à 2006 sont les suivants :

- 97,02 % pour les créances fiscales ;
- 99,59 % pour les créances non fiscales.

Peu d'administrations peuvent s'enorgueillir de tels résultats !

Nous n'avons vraiment, je pense, de leçons à recevoir de personne.

Pendant que le CDH, si inquiet du recouvrement des créances fiscales, est au Gouvernement fédéral, peut être pourrait-il s'inquiéter de savoir pourquoi le pourcentage de non-recouvrement du précompte immobilier se détériore en 2007 : 11,82 % en 2006, 13,15 % en 2007 ?

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

Quant à votre allusion à notre légèreté dans le cadre du recouvrement des créances dues par les administrations communales pour prestation du Service technique provincial, il faudra adapter votre discours et mettre à jour vos fichiers.

En effet, au 30 septembre 2008, seules deux créances antérieures à 2007 ne sont pas honorées pour un montant total de 47.552 €. Qui plus est, une de ces créances pour un montant de 45.824€ est contestée et est suivie par notre service contentieux.

De quoi parle donc M. DRION ?

3. La gestion de la trésorerie est gérée conformément au Plan Stratégique de Gouvernance, comme vous l'indiquent les intérêts créditeurs et débiteurs prévus au budget 2009, en nette amélioration par rapport aux exercices précédents. A moins de gagner au Lotto, nous ne pouvons envisager une amélioration supplémentaire de 750.000 €.

4. 1 million d'économie en matière de dépenses de fonctionnement, proposiez-vous hier. Ne croyez-vous pas qu'une évolution des dépenses de fonctionnement de 1,22 % au cours des 5 derniers exercices, bien inférieure à l'évolution du coût de la vie, est bien la preuve que la Province assume ses responsabilités en la matière.

En un mot, les hypothèses que vous envisagez pour la compensation sont irréalistes, voire, pour utiliser vos propos, « virtuelles ».

Le budget 2009 a été transmis à la Cour des Comptes le 2 octobre 2008, qui disposait donc bien du délai de 15 jours qu'elle avait demandé. Il est analysé sur la base des comptes de l'exercice 2007, qui lui ont été transmis le 16 septembre 2008 officiellement et déjà officieusement par courriel du 4 septembre 2008, soit depuis 7 semaines.

L'avis de la Cour des comptes est arrivé sur le projet de budget 2009.

M. BECKERS y verra sans doute avec plaisir que les dispositions légales relatives aux prélèvements effectués sur les fonds de réserve, pour le financement des dépenses d'investissements inscrites au budget 2009, sont respectées par la Province.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

Sa lecture par M. DRION nous laisse perplexe dans la mesure où il relève que l'inscription budgétaire des engagements contractés à charge du budget extraordinaire apparaît incompatible avec l'intégration du résultat du compte budgétaire, sans voir à la page suivante, mais chacun a ses grilles de lecture, que la Cour applaudit à la suppression de l'inscription lors de l'intégration du résultat budgétaire 2007, lors de la dernière série de modifications budgétaires 2008.

Monsieur DRION, ce n'était pas la peine d'attendre l'avis de la Cour des Comptes pour nous faire remarquer que nous ne respectons pas la balise, vers laquelle nous devons tendre, en matière de dépenses de transferts obligatoires. Je vous l'avais dit, moi-même, le 9 octobre 2008, lors de la présentation du projet de budget à la septième Commission.

Quant au principe du versement d'avances sur les centimes additionnels au précompte immobilier, cela est une vieille revendication des provinces et des communes. Vous savez pertinemment que nous n'avons aucun pouvoir de décision en la matière.

Tabler sur une modification du système actuel est un leurre.

Les inepties qui constituent vos propositions me font penser à une citation de Confucius : « lorsque l'on se cogne la tête contre un pot et que cela sonne creux, ça n'est pas forcément le pot qui est vide ».

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Malgré le nuage de fumées que le CDH a l'habileté de créer sur l'avenir des provinces, je relève les propos de votre Présidente Mme MILQUET dans son étrange opus « Wallonie-Bruxelles ...Together Forever », titre curieux pour la championne de la francophonie qu'elle aime être !

Votre Présidente annonce le 18 septembre 2008 ceci :

« Au sein de la Région wallonne, l'organisation publique verticale doit être allégée et simplifiée et faire in fine de la commune et de la Région les deux seuls pôles de gravité politique »

Je rappelle que, depuis Namur, votre Ministre André ANTOINE, avant de s'empêtrer dans ses mensonges sur sa gestion ou son absence de gestion du dossier Paradisio, crucifie les provinces en bataillant pour qu'elles n'émargent pas au programme de

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

financement alternatif des bâtiments des pouvoirs locaux ou pour leur ôter leurs compétences reconnues et appréciées en matière de préservation des chemins et sentiers vicinaux au sein d'une XIème et improbable réforme du CWATUP.

Votre proposition de réduction de la fiscalité provinciale participe donc à cette stratégie collective et pernicieuse de l'étranglement.

Appauvrir la Province, réduire à peau de chagrin les actions et initiatives provinciales pour justifier a posteriori la lente asphyxie de celle-ci, procéder à la tombée de la nuit à son inhumation en la jetant précipitamment dans la fosse commune.

Vous ne m'étonnez donc pas en voulant garder le taureau comme symbole de la Province ! Cet animal certes noble mais sur lequel, à l'envi, on plante des banderilles. Cet animal que l'on transperce des lances des picadors. Cet animal que l'on étourdit par quelques passes de muleta avant de lui porter l'estocade fatale.

Monsieur DRION, vous avez eu l'extrême délicatesse d'évoquer hier, les yeux dans les yeux, Monsieur DRION, le cadre « luxueux » de mon cabinet. Je dispose, en effet, ainsi que mes collaborateurs d'un cadre de travail agréable et confortable. Je vous y invite dès aujourd'hui afin que vous jugiez par vous-même du non - fondement des ragots de caniveau qui vous ont été rapportés.

Vous vous apercevrez, dès lors, qu'il m'est impossible de rivaliser avec le cadre enchanteur et propice à la rêverie de la rue En Feronstrée ou mieux encore avec la somptuosité et la magnificence du palais du Boulevard Saint - Germain à Paris.

Arthur ASHE, alors à l'apogée de sa carrière sportive, avait rappelé qu'une des clés du succès est la confiance en soi et qu'une des clés de la confiance en soi est la préparation.

Mes collègues et moi-même, malgré le climat économique difficile, malgré un budget en déficit, nous tenons aujourd'hui un discours teinté d'une confiance sereine.

Nos expériences cumulées permettent, vous en conviendrez j'en suis sûr, de ne pas assimiler cette confiance à de la naïveté.

Si nous avons confiance et sollicitons la vôtre cet après-midi, c'est parce que, contrairement à ce j'ai entendu hier, nous

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

avons préparé l'avenir de notre Province et nous le préparons chaque jour.

D'aucun ont évoqué à cette tribune les débats institutionnels en cours et les projets qui sont sur la table des gouvernements concernant l'avenir des provinces.

Sachez que nous avons veillé en temps utiles à ce que les Provinces soient un acteur incontournable de ce débat. Pour ce faire, nous ne faisons confiance qu'à nous. Notre Député-Président André Gilles, avec sa sagesse coutumière, nous le rappelle sans cesse.

Mon collègue et ami, Paul-Emile, a ainsi pris, avec la vigueur et le « jusqu'aboutisme » qu'on lui connaît, les rennes de l'Association des Provinces Wallonnes. Celle-ci est chargée de défendre les qualités, les spécificités et surtout le rôle des provinces en tant que vecteur d'égalité entre chaque sous-régions et acteur de proximité, ami des communes.

Je rappelle en effet que la Province, en tant que pouvoir local, n'est pas seule maître de sa sphère de compétences et ne peut décider, comme nous le suggérait hier M. DRION, de s'attribuer telle ou telle compétence ou d'en céder d'autres dont il prétend qu'elle s'exercent mieux par exemple en bord de Sambre.

Il convenait donc de soigner et de renforcer notre représentation et notre action auprès des décideurs fédéraux et régionaux. C'est fait grâce à l'APW !

Comme l'enjoignait Maurice DEMOLIN, il est par ailleurs temps de renoncer à ressasser les vieilles antiennes.

Oui la Province de Liège est riche de projets et d'actions ! elle Non elle ne disperse pas ses moyens en saupoudrant ses richesses çà et là, au gré des pratiques plus ou moins séduisantes de ses courtisans.

Permettez-moi de vous accabler une ultime fois de quelques chiffres pour vous le démontrer :

Enseignement	179.211.938 €	48,04%
Action sociale - Santé	59.892.689 €	16,05%
Culture - Sports	22.486.798 €	6,03%

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

Soit un total de 71 % des dépens repartis en trois axes.

Les axes prioritaires de l'œuvre provinciale sont donc clairs et importants et laissent peu de place à la dispersion, aux fastes ou à la dépense somptuaire auxquels d'aucuns veulent nous associer, sans doute pour mieux nous asphyxier !

Nos métiers sont des métiers de base qui participent, au quotidien, à l'éducation et/ou au bien être de notre population.

Nous avons la faiblesse de penser, et si on se trompe qu'on nous le démontre enfin, que ce que nous faisons, nous le faisons bien, voire mieux que d'autres, car nos actions sont adaptées aux réalités et besoins d'un territoire et d'une population qui nous est proche.

Puisque ces métiers sont indispensables, puisque nous les exerçons bien, pourquoi n'aurions-nous pas confiance en notre avenir et en nos moyens ?

Pourquoi ne pas croire que la Province de Liège, sans jouer d'un particularisme excessif, est le meilleur défenseur des Liégeoises et Liégeois, de leurs attentes, de leurs besoins qui ne sont sans doute par ceux de nos amis namurois ou luxembourgeois, brabançons ou hennuyers.

A l'heure où il est question de mondialisation, l'Europe elle-même, via son schéma de développement communautaire (S.D.E.C.), analyse des structures telles que la nôtre comme étant le meilleur moyen d'atteindre

- un développement spatial autour de plusieurs centres au lieu d'un seul qui concentre forces et richesses ;
- une nouvelle relation ville-campagne;
- une parité d'accès à l'infrastructure et à la connaissance.

Ces missions que l'Europe découvre ou met enfin en valeur, notre Province les pratique depuis près de 200 ans !

Et aujourd'hui, alors qu'un éternuement à Wall Street fait vaciller les capitales des plus grands pays du monde, nous n'avons pas à rougir de la difficulté passagère que notre budget, qui dit tout, comme le soulignait mon ami Gérard GEORGES hier à cette tribune, ne cherche pas à dissimuler.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

Nous avons d'autant moins à rougir de cette mauvaise nouvelle qu'elle ne s'accompagne, et c'est encore une singularité fondamentale, d'aucun plan de licenciement et d'aucun arrêt d'une partie de notre production.

Nous veillerons, nous, simplement, à éviter ces raccourcis qui demeurent le vice du monde capitaliste pour leur préférer une analyse toujours meilleure de notre fonctionnement et de nos pratiques pour continuer à faire plus, sans gaspillage des deniers publics qui nous sont confiés par les citoyens.

« L'aiguille de la boussole s'affole ... les repères se perdent » nous disait hier notre collègue Philippe DODRIMONT, dont je partage entièrement l'analyse et la vision positivement réformatrice et visionnaire sur les nouvelles missions à attribuer à la Province.

Et bien, au milieu de cette tempête, André, Georges, Paul-Emile, Julien, Ann et vous tous mes chers Collègues, hissons haut l'étendard provincial et guidons inlassablement, contre vents et marées, nos concitoyens vers le progrès social !

Pour conclure, je souhaiterais, comme l'an dernier d'ailleurs, adresser un message de soutien et de sympathie à mon collègue Georges, presque systématiquement ciblé par l'opposition au moment de la session budgétaire. Hier, encore on lui proposait de présider un colloque sur l'irritabilité juvénile à 60 ans ! Ce fut osé M. le Conseiller...

Cher Georges, sache qu'un imbécile qui marche va plus loin qu'un intellectuel assis. Tu es loin d'être un imbécile Georges, néanmoins je te conseille de continuer d'avancer car tu le fais si bien !

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Nous allons maintenant passer aux différents votes sur les dossiers budgétaires. Tous ces documents ont été examinés en commission.

Premier dossier : arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2007 : document 08-09/001. La septième commission s'est prononcée par 10 voix pour et 5 abstentions.

Je mets aux voix les conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Deuxième dossier : perception des taxes provinciales pour l'année 2009 : document 08-09/002. Il y a 11 résolutions.

M. DRION.- Madame la Présidente ?

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, Monsieur DRION.

M. DRION (à la tribune).- Madame la Présidente, mes chers Collègues, je suppose que la proposition d'amendement que nous avons déposée sera nonobstant la déclaration du Député en charge des finances, examinée en septième commission. Si tel est le cas, nous aurons un vote qui est le même sur l'ensemble des résolutions. Si tel n'est pas le cas, je demande la division du vote et donc un vote distinct pour la résolution n° 10.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Bien Monsieur DRION. Monsieur BECKERS, vous avez la parole. Uniquement pour faire une proposition puisque toutes les discussions sont clôturées.

M. BECKERS (à la tribune).- Je peux quand même expliquer mon vote.

Mme LA PRESIDENTE.- Oui bien sûr.

M. BECKERS.- Madame la Présidente, chers Collègues, nous souhaiterions demander, comme cela a été le cas lors les deux années précédentes au moins, la scission du vote sur les taxes par rapport aux taxes pour les actions provinciales en matière d'environnement.

Je réexplique la raison pour laquelle nous demandons cette scission. Nous estimons bien sûr qu'il est important et intéressant que la Province mène des actions de ce type mais nous estimons que l'assiette sur laquelle cette taxe est prélevée étant une assiette forfaitaire, ne nous satisfait pas. Nous serions favorables à une assiette différenciée qui permettrait d'appliquer le principe

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

pollueur payeur.

D'autre part, nous avons demandé précédemment la scission du vote pour séparer le vote sur les additionnels au précompte immobilier. Nous ne le faisons pas cette fois-ci en référence notamment à ce que j'ai dit dans mon intervention de chef de groupe. Donc, nous sommes, en tout cas pour cette année, prêts à voter pour cette taxe sur les additionnels au précompte immobilier pour les raisons évoquées, à savoir que nous ne sommes ni pour une diminution mais évidemment pas pour une augmentation non plus.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BECKERS. Je pense donc qu'il y a une demande pour un vote séparé sur la 10^{ème} résolution.

M. DRION.- Et sur notre amendement !

Mme LA PRESIDENTE.- Les amendements ont été renvoyés en commission. A partir du moment, où vous n'avez pas déposé vos amendements, avant la septième commission, comme il avait été dit, les amendements seront examinés mais en commission après. Cela a bien été réglé.

M. DRION.- Pas de problème.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur BECKERS, vous souhaitez que l'on vote sur la 2^{ème} résolution séparément « Actions provinciales en matière d'environnement et de la qualité de la vie ». Nous allons commencer par celle-là.

M. GILLES, Député-Président.- Madame la Présidente, si vous le permettez ?

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous en prie.

M. GILLES, Député-Président (de son banc).- Madame la Présidente, j'entends bien la demande qui est formulée par le Chef du groupe ECOLO mais pour en revenir sur les centimes additionnels, nous votons quand même aujourd'hui un ensemble de dispositions qui se complètent dans une globalité. On peut scinder les votes mais...

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, nous voterons sur la globalité après.

M. GILLES, Député-Président.- On ne va pas faire une septième commission la semaine prochaine pour discuter des centimes additionnels. On ne saurait pas discuter d'un budget aujourd'hui si on ne sait pas sur quelle base de centimes additionnels il s'appuie.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, le problème est que les amendements, on a dit qu'on les reportait en commission. On peut voter contre en commission si l'on veut mais on a dit qu'on les reportait en commission.

M. GILLES, Député-Président.- Sauf si on décide qu'on n'est pas plus malin demain.

Mme LA PRESIDENTE.- Bien sûr, Monsieur le Député. Donc, aujourd'hui, comme on vient de le dire, nous allons voter sur la 2^{ème} résolution relative aux taxes provinciales en matière de protection de l'environnement et de la qualité de la vie et puis nous voterons pour le reste en globalité.

Qui est pour cette taxe ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Maintenant, nous allons voter sur le reste des résolutions.

M. BECKERS.- C'est le reste ou l'entièreté ?

Mme LA PRESIDENTE.- On doit d'abord voter pour le reste et puis on votera sur l'entièreté.

De l'assemblée.- Et l'amendement ?

Mme LA PRESIDENTE.- Non ; ou bien l'amendement est reporté en commission et on ne vote pas dessus ; ou bien...

M. GILLES, Député-Président.- S'il n'est pas reporté en commission, il est rejeté en tant que tel.

Mme LA PRESIDENTE.- Oui.

(Tumultes).

Mme LA PRESIDENTE.- Je suis d'accord, c'est une lacune qu'il faudra corriger pour la prochaine session budgétaire. Oui, Monsieur DRION.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

M. DRION (de son banc).- Madame la Présidente, je vais vous faciliter la tâche.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous en prie.

M. DRION (à la tribune).- Monsieur PIRE, je n'ai jamais été procédurier mais nous allons vous faciliter la tâche. Nous sommes entièrement d'accord que nous votions aujourd'hui sur les deux amendements que nous avons déposés relativement aux additionnels. Puisque nous avançons dans l'évolution de la procédure, je redemande la division du vote et puis je demanderai que l'on vote sur l'amendement au budget avant de voter sur le budget.

Voilà. Ainsi, nous avançons avec sérénité.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. Nous allons voter sur les deux amendements déposés par le CDH-CSP.

Qui est pour ? Le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Les amendements sont rejetés.

Maintenant, nous votons sur l'entièreté des résolutions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte lesdites résolutions.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

Troisième dossier : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2009 : document 08-09/003. Le vote sur le budget se fait par appel nominal mais il faut d'abord voter sur l'amendement. Monsieur DRION, voulez-vous nous préciser exactement votre amendement.

M. DRION (à la tribune).- Je pensais que c'était clair ! Le premier amendement que vous avez malheureusement rejeté visait la résolution n° 10 sur le taux des additionnels au précompte immobilier. Le deuxième amendement, puisqu'il y en aura d'autres qui viendront plus tard, était la suite logique du précédent ; c'était évidemment la révision à l'article budgétaire ad hoc du montant de la recette des additionnels au précompte immobilier.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION.

Qui est pour cet amendement ? Le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui s'abstient ? M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

L'amendement est rejeté.

Nous allons maintenant procéder à l'appel nominal pour le vote sur le budget. Répondez clairement oui, non ou abstention à l'appel de votre nom. Je vous remercie.

(Il est procédé au vote par appel nominal).

Voici le résultat du vote :

- 55 membres ont répondu oui ;
- 25 membres ont répondu non.

(Voir procès-verbal officiel).

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Le Conseil adopte le budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2009.

Il nous reste le quatrième dossier : 1^{ère} série d'emprunts de

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

couverture des dépenses extraordinaires 2009 : document 08-09/004.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

IV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 23008, je le déclare approuvé.

V.- Discours de Mme la Présidente

Mme LA PRESIDENTE.- Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, la session budgétaire étant à présent achevée, je peux me laisser aller à quelques remarques et impressions sur l'ensemble de nos travaux.

C'est la deuxième année que nous travaillons selon les nouvelles modalités de fonctionnement des réunions aussi bien du bureau, des commissions que du Conseil et il me semble évident que ces nouveautés ont permis, comme je l'avais par ailleurs déjà souligné l'an dernier, de redynamiser quelque peu nos travaux, contrairement à ce que certains ont pu prétendre.

Faire de la session d'octobre une session principalement budgétaire et permettre à chacune des commissions compétentes ainsi qu'au bureau d'examiner les articles budgétaires les concernant, c'est en effet donner à chacun d'entre nous, lorsqu'il le souhaite, l'occasion d'accomplir sa tâche de façon plus sérieuse et approfondie.

L'an dernier, plusieurs imprécisions avaient été épinglées,

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

notamment lors des travaux préparatoires en commission. Nous venons d'en épingler encore une. Je pense que nous pouvons encore nous améliorer pour l'année prochaine.

Cette année, nous avons tenté d'y remédier, avec succès me semble-t-il. Davantage de temps a été laissé pour la transmission des rapports de commission à la commission « Finances ».

Les rapports de commission étaient accessibles à tous les conseillers puisqu'ils ont été placés sur le portail des conseillers.

Je m'en voudrais pourtant de ne pas épingler le travail particulièrement fastidieux de Mme BARCHY, chargée du rapport de la deuxième réunion de la septième commission, qui a certainement passé, elle, une nuit blanche afin de pouvoir nous transmettre un rapport aussi complet et détaillé. Son travail aurait été moins long et plus aisé, si certains membres n'avaient trouvé utile de reposer les mêmes questions que celles posées dans les commissions spécifiques. Soit, ils n'ont pas lu les documents mis à leur disposition sur le portail comme je viens de le souligner, soit la communication ne passe pas dans leur groupe ! Chacun se méthode de travail !

Bien sûr, tout est loin d'être parfait, j'en conviens, mais quand certains se plaignent de la qualité du travail fourni dans les commissions et du résultat transmis au Conseil, je dirai que ceci est de leur responsabilité ; ils avaient la possibilité d'assister aux réunions et la liberté d'étoffer le débat et les échanges dans ces petits groupes de travail privilégiés où ils pouvaient bénéficier de la présence des fonctionnaires spécifiques et compétents qui nous ont accompagnés tout au long de nos travaux. Je tiens encore à les en remercier.

C'est avec les personnes de bonne volonté que nous continuerons à améliorer l'organisation de nos travaux d'année en année, j'en suis certaine.

Je tiens également à souligner que tous les membres du Collège ont pu répondre, plus rapidement, aux interventions des Conseillers, dans le cadre de leurs compétences bien entendu. Une innovation qui va également dans le sens d'un dynamisme croissant des travaux de notre assemblée.

Comment taire un élément moins positif : le déficit budgétaire de notre Province à l'exercice propre.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

C'est un important signal d'alarme, dans un contexte économique particulièrement difficile : crise bancaire, inflation, baisse du pouvoir d'achat ; notre Collège nous a prouvé à quel point il en est conscient.

Cette situation doit nous inciter, nous élus provinciaux, à prendre notre rôle encore plus à cœur et à veiller du mieux que nous pouvons sur l'Institution provinciale dont nous avons la responsabilité, parce qu'elle est une institution proche du citoyen, un partenaire privilégié et essentiel pour beaucoup.

Elle doit le rester !

Pour cette raison, je tiens à remercier vivement toutes les Conseillères et tous les Conseillers qui se sont investis dans les travaux de notre Conseil, qui ont ainsi permis qu'ils se déroulent dans de bonnes conditions. Merci pour votre assiduité tout au long de nos réunions : 23 intervenants sont montés à la tribune.

Merci aux membres du Collège pour leur disponibilité tout au long de nos travaux.

Un merci tout particulier à M. LACROIX pour toutes les explications qu'il nous a fournies et pour les réponses fouillées données encore aujourd'hui au Conseil.

Merci à Mme la Greffière, à son équipe et à tous les fonctionnaires pour leur précieuse collaboration.

Merci aux deux sténographes pour leur discrétion et leur attention soutenue, à la préposée à la sono avec qui je correspond par signes : un peu moins fort, un peu plus fort.

Merci aux huissiers et aux dames du service qui ont veillé à ce que nous ne manquions de rien.

Merci aux secrétaires, mes deux compagnons du perchoir, qui m'ont assistée, essayant de garder l'œil ouvert pendant les longues heures du silence forcé.

Et enfin, merci au service du Conseil et à son chef d'orchestre, comme je l'appelle, M. PRINSENS qui met tout en œuvre pour accorder les violons !

Chacun va avoir le week-end pour souffler un peu et pour celles et ceux qui ont la chance de pouvoir prendre quelques jours de congé, je souhaite d'ores et déjà d'excellentes vacances de

SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCTOBRE 2008.

Toussaint.

A bientôt. A tous, bon repos, bon retour chez vous et à la prochaine.

(Applaudissements).

VI.- Clôture de la réunion.

Mme LA PRESIDENTE.- La séance est levée.

-La réunion est levée à 16h57.